

Diffusion immédiate
Le 13 février 2006

KING COLE HOLDINGS LIMITED REÇOIT UNE AMENDE DE 90 000 \$ APRÈS AVOIR DÉVERSÉ DES EAUX USÉES PARTIELLEMENT TRAITÉES

RICHMOND HILL – King Cole Holdings Limited a reçu aujourd'hui une amende de 90 000 \$, en plus d'une surmande compensatoire, après avoir plaidé coupable à une accusation d'infraction à la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*.

King Cole Holdings exploite un abattoir de volaille dans la ville de Whitchurch-Stouffville. Le tribunal a appris que, le 15 avril 2005, un bassin de traitement de l'abattoir avait débordé, ce qui avait provoqué un déversement important d'eaux usées partiellement traitées. Le déversement a coulé dans l'avenue Warden, affectant la circulation et causant des dommages à une partie de la route, puis a abouti dans le ruisseau Bogart qui se jette dans la rivière Holland.

Après une enquête de la Direction des enquêtes et de l'application des lois du ministère de l'Environnement, la société King Cole Holdings a été accusée d'infraction. La société a plaidé coupable à une accusation d'infraction au paragraphe 30(1) de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario* relative au déversement d'une substance susceptible d'altérer la qualité de l'eau.

La juge de paix E. Linda DeBartolo a instruit l'affaire, le 13 février 2006, à la Cour de justice de l'Ontario, à Richmond Hill (Ontario).

– 30 –

Renseignements :
John Steele
Direction des communications
416-314-6666

Also available in English.

www.ene.gov.on.ca